

La transparence et l'éthique dans les collectes de fonds; surveillance administrative ou auto-critique concertée

Martine Lefebvre

Volume 16, Number 1, Spring 1991

Aspects de la dynamique conjugale

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/032216ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/032216ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue Santé mentale au Québec

ISSN

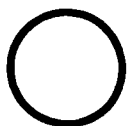
0383-6320 (print)

1708-3923 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Lefebvre, M. (1991). La transparence et l'éthique dans les collectes de fonds; surveillance administrative ou auto-critique concertée. *Santé mentale au Québec*, 16(1), 295–298. <https://doi.org/10.7202/032216ar>



Communication brève

La transparence et l'éthique dans les collectes de fonds; surveillance administrative ou auto-critique concertée¹

Pour assurer le financement de nos institutions, nous devons de plus en plus faire appel au soutien du public. Les fonds dits «privés», provenant à la fois des individus (groupes-affinités) et des corporations, doivent maintenant faire partie de toutes les prévisions budgétaires, tant celles des projets de recherche que celles reliées au développement. Le désengagement de l'État dans tous les secteurs d'activités a accentué à un rythme effarant les demandes de fonds pour des causes, toutes aussi valables les unes que les autres.

Avec le perfectionnement des techniques de sollicitation et l'efficacité des gestionnaires en philanthropie², une concurrence féroce, qui ne semble pas vouloir s'arrêter, s'est installée entre les grands et les petits sollicitateurs. Pourtant, d'année en année, l'anarchie dans la sollicitation progresse. En 1990, au Québec, existaient 35 277 organismes sans but lucratif (fondations, associations, groupes professionnels, clubs...). De ce nombre, 10 456 étaient à ce jour enregistrés à des fins charitables, venant s'ajouter au nombre déjà impressionnant d'autres groupes qui sollicitent des fonds privés.

En l'absence d'un code d'éthique, la confiance des donateurs corporatifs comme individuels s'effrite, empêchant à court terme toutes les associations (scientifiques, universitaires, médicales, culturelles, sociales et autres) de bénéficier de fonds qui devraient servir à la réalisation de leurs projets. Même les sommes jadis réservées à la recherche sont affectées. L'abus et/ou la mauvaise gestion de certains ont eu dans l'opinion publique des répercussions importantes.

Au-delà des pertes financières dues à la méfiance du donateur, la crédibilité de nos institutions et leur légitimité sont remises en

question. Devant cet état de fait, comment parvenir, pour répondre aux interrogations que suscite l'accroissement de ces collectes de fonds, à établir la transparence aux yeux de l'opinion publique?

Plusieurs facteurs influencent la prise de conscience des associations et des institutions:

La démobilisation des individus face au développement de leurs associations sociales, culturelles, éducatives, de loisirs, sportives et autres;

La redéfinition du rôle de l'État dans l'administration de la société;

L'absence de moyens pour gérer la création d'emplois;

Le manque de ressources pour former des gestionnaires responsables des bénévoles et des philanthropes;

La prolifération des collectes de fonds comme solution au manque de fonds propres;

La diminution de l'appui financier accordé par les corporations et les individus;

Les modifications de la législation et de la fiscalité des associations.

Ce malaise qui s'intensifie n'est pas un phénomène unique au Québec: l'éthique et la transparence dans les collectes de fonds constituent à l'heure actuelle des préoccupations universelles. En effet, la plupart des associations qui recherchent de l'argent pour des œuvres, humanitaires ou autres, ont entrepris depuis deux ans une réflexion très approfondie sur les problèmes soulevés par l'opinion publique au sujet de l'utilisation des sommes amassées. En fonction des instances concernées, les uns sont en faveur de l'accentuation de la surveillance administrative et les autres prônent l'auto-critique ou l'évaluation concertée. Mais tous visent un même objectif: ne pas priver de l'aide du public les institutions et associations dignes de confiance.

Lors du séminaire «Les associations, l'éthique et la transparence dans les collectes de fonds» qui se déroulait à l'UNESCO en octobre 1990, les représentants du Royaume-Uni ont affirmé privilégier un contrôle des associations par l'État. Celles-ci se sont engagées dans une restructuration sans précédent de leur législation (*Charity Commission*), et adopté le slogan «Faites confiance aux associations» qui parle de lui-même. En France, la Charte de déontologie des organisations sociales et humanitaires faisant appel à la générosité du public a été adoptée en janvier 1990 et est contrôlée par le Comité

de la charte. Elle invite les associations à respecter un code d'éthique basé sur une transparence financière, une rigueur des modes de recherche de fonds, une qualité des actions et des messages et un contrôle interne du respect de leurs engagements. Aux États-Unis, le National Association for Hospital Development et le National Association for Fund Raising Executives, pour ne citer que ces deux regroupements, ont depuis dix ans déjà des codes d'éthique basés sur des pratiques très circonscrites, selon les secteurs d'intervention.

Au-delà des différences de régimes fiscaux, des structures juridiques des associations ou des mentalités philanthropiques, chaque pays s'interroge sur la possibilité d'établir des règles pour instaurer une certaine morale dans les stratégies de collectes de fonds. L'expérience québécoise est à cet égard intéressante à analyser puisqu'elle est le reflet synthèse des tendances énoncées lors du séminaire. Nos organismes collecteurs de fonds sont soumis à une surveillance administrative contrôlée (Loi sur l'impôt: Revenu-Canada, organismes de charité enregistrés) semblable à celle exercée en Angleterre. Par contre, celle-ci s'applique à des pratiques américaines de sollicitation (techniques les plus avancées en ce domaine) qui doivent s'adapter à des stimuli de donation (temps et argent) d'une société pluraliste, à tradition à la fois anglophone et francophone.

L'éthique et la transparence dans les collectes de fonds constituent des sujets de réflexion auxquels il faut s'attaquer d'urgence, avant que les pouvoirs publics, qui s'y intéressent de plus en plus, ne viennent imposer des structures qui empêcheront ou nuiront à tout développement de l'engagement social ou de ce qu'il en reste.

Comme partout ailleurs, nous ne sommes pas à l'abri de ces cas de fraude et/ou de mauvaise gestion qui viennent nuire à la réputation des fondations et des organisations de sollicitation dans tous les domaines. Comme je le mentionnais à mes collègues lors de la rencontre de l'UNESCO, le danger qui guette toujours ceux qui collectent des fonds est de décourager les individus intéressés à participer: élément essentiel à la survie d'une cause. En France, peut-être notez-vous une faiblesse dans les techniques de sollicitation, ou encore dans le prorata des sommes recueillies comparative-ment à celles que nous pouvons récolter au Québec, au Canada et aux États-Unis. D'autre part, la protection du militantisme est une préoccupation qu'il ne faut surtout pas négliger.

Au Québec, après plusieurs années de sollicitation, nous nous sommes aperçus que les dons diminuaient, sans doute parce que certains sollicitateurs négligeaient l'équation: don de temps = argent.

Si les organismes sollicitent de l'argent, alors que nos sociétés sont en pleine mutation, c'est souvent pour remplacer le manque à gagner dans le don de temps que leur consacraient les individus. C'est pourquoi il faut travailler principalement à la remotivation des individus: faire renaître le militantisme. Car, pour récolter des fonds, le don de temps est la clef de la réussite!

Nous nous devons de reconnaître que les méthodes de surveillance comptable ne remplaceront jamais l'individu, témoin des agirs. Pour continuer à progresser, les institutions et les associations doivent pouvoir compter sur un engagement social renouvelé. Celles qui réussiront à assurer leur crédibilité et à redonner confiance aux donateurs seront celles qui sauront maintenir le militantisme comme agent censeur de leur milieu d'action, et trouver un équilibre entre les besoins charitables et monétaires. Sinon, à la lumière de nos expériences, tant européennes qu'américaines, la transparence demeurera une utopie et l'éthique, la vertu d'un autre monde.

Avant que ne pèse un sentiment de méfiance généralisé à l'endroit de tous ceux qui doivent compter sur la participation du public pour se développer, les associations «enregistrées à des fins charitables» se doivent d'être attentives et de veiller à leur réputation. Contre de telles menaces, il est prouvé que la meilleure solution est une auto-discipline qui conduit vers une «transparence». Cela permet en outre à tous les intéressés de mieux se connaître et d'ainsi éviter les abus.

Organisateurs de collectes de fonds et donateurs (tant corporatifs qu'individuels), tous ont intérêt à ce que les appels de fonds soient honnêtes et rentables, servent aux fins prévues et aboutissent aux résultats escomptés par les promoteurs et annoncés au public.

NOTES

1. Cette communication est une version remaniée d'une communication faite en octobre 1990 au séminaire de l'UNESCO, *Les associations: éthique et transparence*.
2. Appellation contemporaine désignant celui qui gère la «charité», c'est-à-dire les dons de temps et d'argent (bénévolat et philanthropie) que la société consent pour le développement de ses associations et de ses institutions.

Martine Lefebvre,
Directeur, Multi-Impact
Centre d'études et d'informations
pour les organismes de charité du Québec